



Casablanca, le 03 août 2010

AVIS N°123/10

RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS SALAFIN (SLF) EN VUE DE REGULARISER LE MARCHÉ

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.12.3.

Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire de la société SALAFIN tenue le 15 juillet 2010 et notamment la résolution relative au programme de rachat ;

Article unique

Les principales caractéristiques du programme de rachat se présentent comme suit :

- Nombre maximum d'actions à acquérir : 118.627 actions, soit 4,95% du capital
- Durée du programme : 18 mois (du 17/08/2010 au 16/02/2012)
- Fourchettes d'intervention en MAD
 - Prix maximum d'achat : 850,00
 - Prix minimum de vente : 550,00

Les opérations d'achat et de vente se feront par l'intermédiaire de la société de bourse 'BMCE Capital Bourse'.

Direction Opérations Marchés